A L'ECOLE DE COMMERCE. — L' « Officiel » publie la liste des élèves de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille, ayant obtenu le diplôme supérieur en 1920.

Ce sont : MM. Montagnon, Corbillion, Delattre, Chrétien, Laurent, Roch, Sueur, Boulogne, Dubessy, Tourtois, Duvoine, Laude, Libert, Denizart, Vilmnat, Laurent, Garot, Toulemonde.

UN RECENSEMENT. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets, d'automobiles de poids lourds, y compris les engins à chenilles et les tracteurs agricoles, d'automobiles de tourisme et de motocyclettes, sont invités à faire leur déclaration avant le 1er janvier 1921, à la Mairie de Lille, Bureau militaire, munis du livret militaire du conducteur habituel de la voiture.

La publication par affiches est seule obligatoire.

Tout propriétaire qui n'aurait pas fait exactement sa déclaration sera passible, aux termes des lois précitées, d'une amende de 25 à 1.000 francs, et celui qui aurait fait sciemment une fausse déclaration, sera frappé d'une amende de 50 à 2.000 francs.

Sociétés diverses

CLUB DES VINGT. — Cette fanfare lilloise fêtera la Sainte-Cécile le dimanche 19 décembre. — A 2 heures, un banquet aura lieu dans la grande salle Elysée-Courtois, où se réuniront les musiciens du Club des Vingt et du Cercle Berlioz. A l'issue du banquet, différents artistes de notre théâtre, ainsi que notre chansonnier populaire Auguste Labbe, se feront entendre.

— Samedi, 18 courant, répétition générale.

MERITE AGRICOLE. — L'Association Amicale des membres du Mérite agricole tiendra son assemblée générale le dimanche 19 décembre, à midi, à l'Hôtel Royal. Les sociétaires désirant participer au déjeuner (prix 20 francs) sont priés de prévenir le secrétariat, 12, rue Lepelletier, à Lille, pour le 15 courant.

EMPLOYES D'OCTROI. — Le bureau de la Société de Secours mutuels des employés d'octroi de la ville de Lille a été constitué comme suit :

Président d'honneur, M. Lecoche, directeur de l'octroi ; Président, M. Deleruse Léon ; Vice-Président, M. Wanaverbecq Pierre ; Trésorier, M. Otteleart Léon ; Secrétaire, M. Brunin Eugène.

Il est rappelé aux sociétaires retraités en retard du paiement de leurs cotisations qu'ils doivent se mettre à jour pour fin décembre, sous peine d'être considérés comme démissionnaires. (Voir le trésorier).

A nouveau : dans leur intérêt, ils sont priés de faire parvenir au président un avertissement signé du docteur le premier jour de maladie pour obtenir le paiement de l'indemnité prévue par les règlements.

ANCIENS DU GENIE. — Les Anciens du Génie célébreront leur 16e anniversaire par une grande fête, le dimanche 19 courant.

En cette circonstance, les « Anciens du Génie » invitent cordialement tous les sapeurs qui ont passé dans les régiments de génie à envoyer leur adhésion au secrétariat général, 10, Grand'Place.

ANCIENS MILITAIRES DU TRAIN. — Le Conseil d'administration des Anciens militaires du train invite instamment tous les militaires ayant fait partie d'une formation du train pendant la guerre ou pendant leur période d'instruction soit comme gradé ou conducteur hippomobile ou automobile, à demander leur adhésion à ce groupement. Ils sont persuadés d'y rencontrer la bonne camaraderie et la solidarité qui sont de tradition dans cette société.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Libert Georges, rue des Nœrs, imp. Bourjeurbois. — Noclère Pierre, rue des Augustins, 15. — Villee Raymonde, rue du Faubourg de Douai, c. Valentin, 5. — Glacet Georgette, rue Perrat, 12. — Masscheleyn René, rue de Paris, 101.

Décès. — Caron Amédée, 62 ans 10 mois, ép. Maria Dupont, rue de la Préfecture, 1 bis. — Clément César, 54 ans, ép. Philomène Collet-Muret, rue Gantois, 30.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Demain jeudi, LES 28 JOURS DE CLAIRETTE. La location est ouverte. Rideau à 8 heures et demie. La salle sera bien chauffée.

— La représentation de samedi, où nous avons la création à Lille du ROMAN D'UNE ETOILE, s'annonce comme un « succès ». Nous verrons à la scène les personnages du roman de Ch. Méronvel, et que l'écran du cinéma a déjà popularisés.

— A l'étude, LA FILLE DE FIGARO, de Xavier Leroux, l'auteur du « Chemineau ».

PRINTANIA
MATINÉE à 3 h. SOIRÉE à 8 h.

THEATRE DE L'UNION
TOUS LES JOURS A 7 HEURES 1/2
DIMANCHE, JEUDI ET FETES
MATINEES A 2 h. 1/2 -:- SOIREES A 7 h. 1/2

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

RONCHIN

BUREAU DE POSTE. — En vue de la réouverture prochaine de la Recette auxiliaire des Postes, les mutilés ou veuves de guerre, postulant au poste de receveur auxiliaire et possédant une instruction primaire équivalant au certificat d'études primaires, peuvent s'inscrire à la Mairie jusqu'au jeudi 23 décembre inclus. L'examen éliminatoire aura lieu à la Mairie, le dimanche 26 courant, à 8 heures du matin.

FACHES-THUMESNIL

ETAT-CIVIL DE NOVEMBRE. — **Naissances.** — Frédéric Madeleine, 91, rue Carnot. — Bigotte Hélène, 906, rue Carnot. — Varingot Andre, 10, rue des Templiemars. — Petit Renée, 40 ans, rue d'Haubourdin.

Publications. — Maillat Victor, ajusteur et Dumez Marie, sans profession. — Lecomte Marcel, serrurier, et Castel Elisabeth, sans profession. — Frédéric Léon, tourneur et Lefebvre Marie, mécanicienne. — Vanwaes Fernand, décolleteur et Lemière Angèle, continuelle. — Plancq Paul, jardinier et Petit Jeanne, couturière. — Duguinin Norbert, menuisier et Verstraete Marguerite, chamarreuse. — Cottrel Philippe, mineur et Desmedt Anna, couturière. — Mairesse Maurice, employé au chemin de fer et Lesaunes Louise, employée de commerce. — Adam Pierre, électricien et Roussel Florence, ménagère. — Monte Henri, ajusteur et Crombet Elise, ménagère. — Glorieux Eugène, chaudronnier et Glorieux Madeleine, ménagère. — Castel Eugène, mécanicien et Degand Marie, télécoteuse. — Lenot Albert, magasinier et Vincent Yvonne, sans profession. — Beamgneer Romain, garçon brasseur et Coutprier Jeanne, sans profession. — Caby Félix, modeleur et Callez Louise, mécanicienne. — Prévot Louis, entrepreneur et Duquesnoy Fernande, bobineuse. — Gumpart Edouard, télégraphiste et Blanchard Marie, institutrice. — Duthoit Achille, tourneur et Vanteeland Jeanne, mécanicienne. — Lahousse Emile, machiniste et Bonnet Louise, mécanicienne. — Denheetin Alfred tourneur et Van Mullem Augusta, presseuse. — Doutaeghe Edouard, ajusteur et Puchaux Germaine, employée. — Debuchy Gaston, coupeur et Legrain Madeleine, ménagère. — Tune Jean-Baptiste, cordonnier et Lemaire Jeanne, ménagère. — Tytgat Alphonse, menuisier et Debuin Philomène, ménagère. — Dhennin Abraham, voiturier et Cosyn Germaine, sans profession. — Dorchies Paul, mouleur et Descendre Marie, mécanicienne.

Décès. — Paguier Valentine, 26 ans, rue de Templemars. — Gielen Pierre, 33 ans, 74, rue Pasteur. — Pusbecq (mort-né féminin), 30, rue de Verderville — Leveq (mort-né masculin) rue des Ecoles. — Lovard Angélique, 85 ans, rue Bocquet. — Alavoine Marcel, 4 mois, 67, rue Pasteur.

ARMENTIERES

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS D'ARMENTIERES ET ENVIRONS. — La Chambre syndicale se réunira jeudi 16 courant, à 18 heures, au siège, café de l'Harmonie, Grand'Place.

Ordre du jour : Barèmes et questions diverses.

Une réunion régionale aura lieu à La Gorgue, estaminet de la Belle Vue, dimanche 19 courant, à 11 heures. Nous indiquerons sous peu les dates de réunions pour les sections de Merville et Bailleul. Faisons remarquer à ce propos, l'importance que prend la Chambre syndicale d'Armentière par son nombre de 250 adhérents, qui va en s'accroissant.

Un prochain Congrès pour la Fête du Bâtiment aura lieu bientôt à Armentières.

HAZEBROUCK

ETAT CIVIL du 5 au 13 décembre 1920. — **Naissances.** — Ruant Robert, petite rue de Merbecque. — Bagbry Marie, rue de Thérouanne, 63. — Vanhove Olga, rue des Réservoirs. — Devos Louis, rue de Sercus. — Legrand Odette, rue d'Aire, 50. — Leupe Raymond, rue le Merveille. — Verstaevel Georges, rue du Moulin, 4. — Fernagut Gabrielle, rue de Sercus.

Publications. — Thuilliez Jules, télégraphiste, et Decoopman Rachel, sans profession. — Desmis Achille, conducteur au chemin de fer, et Samson Noémie, sans profession.

Décès. — Blond Cyrille, 87 ans, médecin, rue Nationale, 27. — Téart Sidonie, 61 ans, veuve de Jean Massonl, rue du Moulin, 72. — Moronval Victor 40 ans, tisseur, rue de Merville. — Dhondt François, 84 ans, route de Vieux-Berquin.

DUNKERQUE

Du mercantilisme au guet-apens contre la Presse

Une étape nouvelle, qui sera la honte de ses promoteurs, vient d'être franchie dans l'agitation qui se manifeste ici pour la vie moins chère.

L'exploitation flagrante qui pendant et depuis la guerre s'est exercée ici plus que partout ailleurs, favorisant ainsi de fortunes scandaleuses une horde de mercantis, devait finir par lasser tous ceux dont les ressources sont devenues insuffisantes pour assurer leur alimentation : les ouvriers, les employés et les salariés de tous ordres.

La vague de baisse se manifeste partout, hors ici. Les mercantis sans vergogne ne veulent rien abdiquer des féroces habitudes de profits énormes et illicites, qu'ils ont prises. Ici, c'est l'étranglement sournois.

Devant une telle égoïste coalition, la Presse, qui s'honore d'être le reflet de l'opinion publique enfiévrée, il y a quelques semaines une campagne qui dévoila toutes les raisons qui militent partout pour l'abaissement du prix de la vie. Notre confrère Jean des Darses, dans un journal de la localité, s'attacha à montrer les augmentations injustifiées qu'on infligeait aux denrées de première nécessité, à signaler les prix plus bas progressivement offerts un peu partout et pour tout, à s'élever, en les précisant contre tous les abus relevés au jour le jour.

Mais loin de ramener à un plus juste sentiment des choses, à plus de conscience, à plus d'humanité les voraces exploiteurs, cette campagne, à la laquelle le « Réveil » s'est d'ailleurs associé, leur a fait crier toll contre la Presse. Les menaces, les injures, les calomnies n'ont point été épargnées à ceux qui défendaient la cause des consommateurs et ce devint une véritable coalition commerciale.

Nos articles, fut-il dit, ont produit une vive effervescence au Syndicat des Commerçants. Dans ce groupement de patentés on laissa courir le bruit qu'une assemblée allait avoir lieu et à laquelle la presse serait conviée. Nous ne nous faisions que de très douces illusions sur le but que pouvait poursuivre cette idée d'invitation ; mais, très conscients de la juste cause que nous défendons et ayant reçu la lettre annoncée, nous nous sommes rendus à la réunion tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 13 décembre.

Les assistants étaient très nombreux et pour ouvrir la séance, le président du Syndicat fit une assez longue diatribe contre les articles de presse, tuant, dit-il, le commerce et ne voulant pas reconnaître que si la vie est plus chère à Dunkerque, il y a encore des raisons qui le veulent ainsi.

C'était là l'opinion d'un commerçant qui veut rester dans ses vues, mais comme la forme de ses protestations ne manquait pas de courtoisie, les membres de la presse n'eurent que de simples réponses à lui faire.

Mai les choses ne devaient pas en rester là et la tempête qui couvait allait bientôt se déchaîner.

Après avoir parlé, le président déclara qu'il donnerait la parole à tout membre qui la demanderait pour exprimer son opinion. Un M. M.... se leva et brusquement, sans grand préambule, prit violemment à partie notre confrère Jean des Darses, ne ménageant ni les insultes, ni les plus malveillantes appréciations, mettant en cela sans part pour les autres journaux qui font la campagne. Les applaudissements, les cris et les huées nous furent adressés par nombreux assistants dans une vacarme épouvantable.

Toute réponse ne put être entendue, quoique tous les membres présents de la Presse protestèrent contre cet ignoble procédé, indigne de gens loyaux, véritable guet-apens, consistant à inviter chez soi et à retenir de force — ce qui voulut être tenté — des gens pour les insulter et les malmener.

Devant un aussi scandaleux spectacle, toute la Presse a quitté la salle. G. G.

Bulletin Commercial

PARIS, 13 décembre :

VIANDES (Halles Centrales). — Cours moyen : Bœufs, quart derrière, 1re qualité, 9,20 ; quart devant 1re qualité, 8,10 ; bavettes, 8,40 ; cuisses, 8,40. — Veaux, pans et cuisseaux, 12 ; basse complète, 9. — Moutons, carrés parés, 13,50 ; épaules, 1re qualité, 11,20 ; poitrine, 8,60 ; gigots, 1re qualité, 12. — Porc longe, 12,50 ; jambons, 9,50 ; filet, 12,40.

VEAUX (Villette). — Amenés le 14 décembre : 132, tous vendus.

Prix au kilo de viande nette : 1re qualité, 13,50 ; 2e, 12,60 ; 3e, 11,80 ; prix extrêmes, 9,00 à 13,60 — Au kilo poids vif : 1re qualité, 8,40 ; 2e, 7,56 ; 3e, 6,40 ; prix extrêmes, 5,44 à 8,96.

BEURRES, ŒUFS, — Centrifuges Bretagne, 16,60 ; Charente et Poitou, 17,10 ; Touraine, 16,60 ; Marchands Bretagne, 15,80 ; Centre, 15,50 ; Divers, 13,60. Le cours des œufs se maintient à 795 fr. la caisse de mille.

SUCRES. — Le stock s'est encore accru de 15.125 sacs et est formée, à ce jour, de 622.461 sacs, contre 108.746 l'année dernière même époque.

Cours disponible 190 les kilos en blanc numéro 3 d'importation, disponible sur wagon départ ou entrepôt, tous droits en sus.

LE HAVRE, 13 décembre :

CAFES. — Les 50 kilos, droits en sus : décembre, 152,50 ; janvier, 151,75 ; février, 149,75 ; mars, 146 ; avril, 141,75 ; mai, 140 ; juin, 137,75 ; juillet, 136,50 ; aoû, 136,50 ; septembre, 134,75. Ventes 0.

MARSEILLE, 10 décembre :

Cours, les 100 kilos : Huile d'olive d'Espagne : Borias, 1.050 fr. ; Andalousie, 980 à 1.000 fr. — Huile d'olive de Tunisie : Sfax, 800 à 850 fr. ; Sousse, 800 à 850 fr. — Huile d'olive raffinée : fabrication parfaite, 950 à 980 ; bonne, 900, 925 et 950 fr. ; courante, 850 à 890 fr.

BEZIERS, 10 décembre :

VINS. — Rouge de 9° 1/2 à 12°, de 60 à 75 fr. ; vins rosés, de 9° 1/2 à 11° de 80 à 100 fr ; vins blancs Bourrets 10° à 12°, de 100 à 120 fr ; l'hectolitre, nu, pris à la propriété et selon degré, qualité et conditions.

***

Sur tous les marchés de production, la vente du vin est des plus calmes, aussi, les cours vont-ils assez rapidement à la baisse ; la propriété résiste autant qu'elle le peut, mais en face de la mévente, beaucoup de vignerons finissent par écouter les rares offres qui leur sont faites.

Les prix acceptés s'établissent de 170 à 220, selon les villages et les caves, pour les rouges.

Les vins blancs résistent un peu mieux et se tiennent au-dessus de 300 francs.

MARCHES DE LA REGION

LA MADELEINE 13 décembre :

VIANDES. — Tripes, 3 fr. la livre. — Tête de bœuf, 6 fr. le kilo. — Tête de veau, 6 fr. le kilo. — Tête de mouton, 4 fr. le kilo. — Pieds de veaux, 2.50. — Pieds de mouton, 0.50. — Cœur de bœuf, 3 fr. la livre. — Cœur de veau, 5 fr. la livre. — Saucisson 4 fr. la livre. — Lard du pays, 10 fr. le kilo. — Jambon, 10.50 le kilo.

BOLAILLES. — La pièce : Poulets, 20 et 25 fr. — Poules, 18 et 20 fr. — Canards, 18 fr. — Poulettes, 20 et 22 fr. — Pigeons, la couple, 15 et 20 fr.

LEGUMES. — Pommes de terre, 0.35 à 0.40 le kilo. — Haricots, 1.90 le kilo. — Choux, 0.55. — Choux rouge, 0.50. — Choux-fleur, 1.20. — Céleri, 0 fr. 50.

BETHUNE, 13 décembre :

LEGUMES, CEREALES. — Avoine, 70 à 72. — Pommes de terre, 27 à 30. — Haricots, 110 à 130. — Oignons, 35 à 40. — Carottes, 15 à 20. — Navets, 16 à 20.

BEURRE, ŒUFS. — Beurre, 16 à 16 fr. le kilo. — Œufs 21 à 23 fr. le qurateron.

VOLAILLES, LAPINS. — La couple : Pigeons, 9 à 12 fr. — Poulets, 22 à 40. — Canards, 40 à 42. Poules 39 à 40 fr. — Lapins, la pièce, 1,50 à 26 fr.

HONDSCHOOTE 10 décembre :

BEURRES, ŒUFS. — Hausse sensible. Cours : Beurre, 16 fr. le kilo. — Œufs, 0.90 pièce.

LEGUMES SECS. — Haricots, les 100 kilos, suivant qualité : 90 à 100 fr.

SITUATION DE LA CULTURE

BERGUES, 10 décembre :

Apèc les pluies que nous venons d'avoir, on peut faire les labours pour semer les blés. Les livraisons de betteraves sont presque terminées ainsi que celles des chicorées.

CASSEL, 9 décembre :

Le temps favorable a permis de continuer les labours d'automne et les semailles. Les blés semés au début de la saison levent assez régulièrement. Le temps pluvieux continue.

HONDSCHOOTE 10 décembre :

Les dernières pluies ont fait le plus grand bien. Les labours sont poussés activement et les semailles battent leur plein.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

La crise du chômage

AUX OUVRIERS CHOMEURS DU BATIMENT

Devant la crise de chômage qui va de plus en plus s'intensifiant, les camarades chômeurs des diverses corporations du Bâtiment devront assister à la réunion qui aura lieu pour tous les chômeurs salle de la Bourse du Travail, rue de Paris jeudi 16 décembre, à 3 heures.

Il faut que tous soient présents et viennent démontrer avec leurs camarades des autres industries que le patronat et les gouvernants n'ont rien fait pour remédier au moment où il en était encore possible de le faire à cette crise qui tente de réduire à la misère notre la masse ouvrière.

Vos familles souffrent de cette misère voulue par les affameurs du Peuple, tandis qu'eux jouissent des fortunes colossales amassées à votre détriment, cet état ne doit plus persister plus longtemps il faut que vous soyez assurés du bien être qui découle de votre travail et et soyez assuré de l'avenir.

Aussi vous viendrez écouter les militants de la Bourse du Travail et prendre votre part de responsabilités concernant les mesures qu'il est urgent de prendre.

Que tous les chômeurs syndiqués ou non viennent par leur présence affirmer leur ferme volonté d'agir sur les pouvoirs pour que les mesures soient prises à seul fin d'assurer le pain de vos enfants.

VAILLANT E., secrétaire du Bâtiment.

Dans le Textile

Dans un article de journal, paru lundi, sous la signature d'un militant syndicaliste, celui-ci, en parlant du surséalaire familial dans la région de Roubaix-Tourcoing, prouvait que le surséalaire familial était payé par les pères de familles eux-mêmes, et donnait comme preuve l'augmentation du coût de la vie, reconnue officiellement, était 0 fr. 1 l'heure, or, les patrons n'ont accordé que 0 fr. 15 ; cela est exact. Mais où je suis obligé d'intervenir, c'est quand il dit : A part Roubaix, Tourcoing, Lannoy, ailleurs on en a pour ainsi dire pas parlé. — Le camarade se trompe, aussitôt les résultats du coût de la vie oubliés, j'ai écrit aux patrons du Textile Lillois, une première lettre le 29 septembre, par laquelle je réclamais une augmentation de salaires pour toutes les catégories d'ouvriers, demande basée sur l'augmentation continuelle du coût de la vie. Le 18 octobre, je leur adressais une seconde lettre, la suivante :

« Monsieur DURAND, Secrétaire du Syndicat des Fabricants de Toiles de Lille et environs.

Monsieur,

Par lettre en date du 29 septembre dernier, je vous transmettais une demande d'augmentation de salaire, pour tous les ouvriers, ouvrières, employés dans votre industrie demande basée sur l'augmentation continuelle du coût de la vie. Le 23 du même mois, vous m'avez répondu que notre demande aurait été soumise à la prochaine assemblée du syndicat patronal, nous avions compris que MM. les patrons attendaient avant de prendre une décision, que la commission du coût de la vie, qui siégeait à la Préfecture, eut terminé ses travaux. Cette commission a publié le résultat de ses travaux, le 14 de ce mois, en portant le coefficient, qui était de 3,66 à 4,148, et depuis, nous n'avons pas encore de réponse, or, nous avons cette semaine des réunions de camarades délégués, mandatés des ouvriers et dimanche 24 courant, notre grande assemblée générale, nous aimerions être fixés pour cette date, afin de pouvoir prendre toute décision utile.

Comptant sur votre diligence auprès de MM. les Patrons, recevez, M. le Secrétaire, mes sincères salutations ».

Le Secrétaire : A. BAUCHE.

Même lettre a été envoyée à M. Crespel, fabricant de fil à coudre, Lille et Lezennes, 24, Nouveau Boulevard, ainsi qu'au syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille et environs.

Le 23 octobre, nous recevions la lettre suivante de la chambre syndicale des Fabricants de Toiles de Lille, à la Nouvelle Bourse :

Monsieur BAUCHE, Secrétaire de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'assemblée générale des Fabricants de toiles de Lille, convoquée pour répondre à votre lettre du 18 courant, après avoir examiné la situation, n'a pas estimé qu'il y avait lieu de relever les primes de cherté de vie actuellement en vigueur.

Elle est obligée de tenir compte de la concurrence étrangère, qui se fait sentir d'une façon chaque jour plus vive et qui, actuellement, favorisée par une main-d'œuvre moins chère, et par des prix de charbon sensiblement moins onéreux, lui enlève les quelques rares affaires qui se présentent sur le marché.

De plus, elle a constaté que les salaires actuels (prime de vie chère comprise) répondent déjà en moyenne au nouveau coefficient de 4.148 qui vient d'être déterminé par la commission du coût de la vie. Particulièrement dans les salaires inférieurs, le coefficient de 4.148 est déjà largement dépassé.

Veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations »

Le Secrétaire : A. DURAND.

Nous recevions, le même jour, une lettre des Filateurs et Retordeurs de Coton de Lille, ainsi conçue :

Monsieur BAUCHE Secrétaire de la Chambre Syndicale de l'Industrie Textile de Lille.

Monsieur,

« Je vous prie de vouloir bien excuser mon retard à répondre à votre lettre du 18 octobre, mon absence de quelques jours en est la cause.

Les Filateurs et Retordeurs de Coton de Lille ont examiné attentivement la demande d'augmentation de salaires que vous leur avez présentée au nom des ouvriers et regrettent vivement de ne pouvoir y donner suite comme ils l'ont fait jusqu'ici.

Vous connaissez sans doute la crise dont les affaires, depuis quelques mois, ne vend plus rien. Déjà beaucoup d'industriels, devant l'accumulation croissante de leurs stocks, ont dû ralentir leur production, soit en supprimant la double équipe, soit en diminuant le nombre d'heures de travail, malgré le fardeau écrasant des frais généraux.

Dans ces conditions, une augmentation de salaire serait fatale à notre industrie. Les rares affaires qui se traitent en ce moment nous échappent, car nos concurrents français et étrangers sont à même de vendre meilleur marché que nous, parce qu'ils paient des salaires inférieurs et qu'ils obtiennent le charbon à un prix moins élevé. C'est le Nord qui tient la tête et de beaucoup sur ces deux points. D'ailleurs, nous pourrons dire que l'augmentation de salaires a été accordée par anticipation à nos ouvriers. Les tarifs, en effet, ont été établis d'une manière si libérale que dans presque toutes les usines, les salaires moyens sont d'environ 10 % plus élevés que ceux prévus dans l'Organisation du Travail.

Veuillez agréer Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués ».

Le Secrétaire : DURANT.

Voici la réponse à ces deux lettres :

« 25 octobre 1920.

« Monsieur DURAND, Secrétaire du Syndicat des Fabricants de Toiles de Lille et environs.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-contre l'ordre du jour, voté à l'unanimité, par les ouvriers du Tissage, et vous prie de vouloir bien en envoyer copie à MM. les patrons :

« Les ouvriers et ouvrières, réunis dans la salle de la Bourse du Travail, archibondée, après avoir pris connaissance des lettres envoyées par le Syndicat ouvrier, d'une part, au Syndicat des Fabricants de toiles, des filatures et retorderies de coton, des filatures de lins, chanvre, et jute, étoupe, filteries, tulle corderies, et déchets, etc. et, d'autre part, le secrétaire ayant donné connaissance des réponses du Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton, ainsi que du syndicat des Fabricants de toiles ; réponses pouvant se résumer ainsi : impossibilité d'accorder une augmentation de salaire, ou prime de vie chère, sous prétexte de la concurrence française et étrangère, ensuite le prix élevé du charbon dans le Nord ; de plus, les patrons filateurs de coton déclarent que les salaires dépassent déjà de 10 % dans presque toutes les usines la base horaire, les fabricants de toiles disent : les salaires actuels, prime de vie chère comprise, répondent déjà en moyenne au nouveau coefficient de 4.148 qui vient d'être déterminé par la commission du coût de la vie. Particulièrement dans les salaires inférieurs, le coefficient de 4.148 est déjà largement dépassé.

L'assemblée, ayant examiné leurs arguments, répond : La concurrence française de quelle région ? La concurrence étrangère de quelle nation Pas de la Belgique il y a également crise chez eux ; pas non plus des pays de l'Europe centrale ; où alors ? et vos collègues de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Halluin, toute la région frontière, ne doivent-ils pas, eux aussi, lutter avec la concurrence étrangère ? Le charbon n'est-il pas aussi cher pour eux que pour vous ? c'est encore le Nord, cette région, cependant ; quant à la base horaire, les ouvriers la dépasse, c'est entendu, avec le travail à la tâche ; ils ont suivi vos conseils, ils ont beaucoup produit aujourd'hui, c'est le chômage. Vous ne devez cependant pas oublier, Messieurs, que les ouvriers des filatures de coton de Lille gagnent encore 8 % de moins que leurs camarades de Roubaix ; les tisserands également 7 o/o de moins qu'à Roubaix Tourcoing, Lannoy, Halluin ; en conséquence, les ouvriers et ouvrières n'acceptent pas les réponses patronales, protestant contre la façon d'agir des patrons qui veulent les traiter en parias ; donnent mandat au secrétaire, de demander la convocation de la commission mixte, stipulée dans la convention dans le cas où le coût de la vie viendrait à augmenter de 15 0/0, et cela, dans un délai aussi bref que possible.

Lèvent la séance au cri de : Vive l'organisation ouvrière ! »

Pour la commission :
Le Secrétaire : A. BAUCHE.

En dehors de cette correspondance, j'ai également accompagné la délégation de Roubaix-Tourcoing, au ministère du Travail, où M. Picquenard avait promis de télégraphier à M. le Préfet du Nord, pour faire convoquer MM. les patrons à la Préfecture, mais depuis, on attend toujours, ce n'est certes pas notre faute.

Ceci dit, camarades, pour rétablir la vérité et montrer que les patrons textiles lillois sont encore un peu plus égoïstes que d'autres.

Pour la Commission,
Le Secrétaire : A. BAUCHE.

Personnel municipal

A TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL (OUVRIERS, EMPLOYES DE MAIRIE, DES ADMINISTRATIONS CHARITABLES ET DE L'OCTROI).

Pour prouver notre solidarité envers nos camarades fonctionnaires de l'Etat et former un bloc compact pour défendre nos libertés menacées par l'arbitraire gouvernemental, je vous prie d'assister au Grand Meeting qui aura lieu le dimanche 19 décembre, à 10 heures, au Palais d'Eté.

Conscients de votre intérêt et de votre devoir, j'ai la conviction absolue que, tous, vous répondrez : « présent » à cet appel.

Le secrétaire : E. DEVERNAY.

COMITE INTERSYNDICAL DE L'HABILLEMENT

Une première réunion des chômeurs de toutes les corporations a eu lieu lundi dernier. Une seconde réunion est organisée pour le jeudi 16 courant, à 3 heures à la Bourse du Travail. Tous les travailleurs de l'habillement sont invités à venir se joindre à leurs camarades des autres corporations. En conséquence le Comité intersyndical fait appel à tous et à toutes. Tailleurs et couturières, coupeurs, presseurs, ouvrières en confections, assisteront à cette réunion et affirmeront par leur présence leur volonté, de ne pas subir plus longtemps les effet désastreux de l'incurie que nous subissons.

Les secrétaires : PORREYE, BLONDEL, COUROUBLE, BIDAR.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DES CHARPENTIERS-MENUISIERS. — Assemblée générale le mercredi 15 décembre, à 6 heures 30, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris (petite salle).

Ordre du jour important. Présence indispensable.

Le Secrétaire : PLANQUE Albert.

JEUDI

TRAMWAYS

Les employés et ouvriers de tramways de Lille sont invités aux assemblées générales qui auront lieu le décembre 1920 salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris :

A 5 heures du matin, pour les équipes du soir, et à 6 heures du soir, pour les équipes de jour.

Ordre du jour : Etude de la situation pour les ouvriers des ateliers ; Magasin syndical.

La commission fait un pressant appel pour que tous comprennent l'importance de cette réunion.

Pour et par ordre : BARATTE.

AUX CAMARADES DES TRANSPORTS

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu le jeudi 16 décembre 1920, à 7 heures du soir, à l'Union de Lille.

Ordre du jour : « 1. Lettres des patrons et de l'inspecteur divisionnaire du Travail ; salaires. — 2. Caisse de solidarité ; rapport. — 3 Cotisation syndicale ; Congrès national »

Avis important. — Nous rappelons aux camarades qu'en janvier prochain il y aura de nouvelles cartes. Nous invitons les camarades à se mettre à jour de la cotisation syndicale avant la fin de l'année. Ils peuvent trouver des timbres dans toutes les sections.

Pour la Commission et par ordre,
Le Secrétaire : H. LOBERT.

UNION INTERSYNDICALE DU BATIMENT

Plafonneurs, cimentiers, plâtriers. — Jeudi 16 décembre, à 6 heures du soir, estaminet de la Colonne, rue des Sarrazins, 90, assemblée pour tous les ouvriers de ces corporations.

Ordre du jour très important, présence indispensable.

CUIRS ET PEAUX

Jeudi 16 décembre 1920, à 6 heures 30, estaminet de la Ville de Bruxelles, rue du Molinel, réunion de la Commission Administrative.

Les délégués d'ateliers et les collecteurs, sont priés d'y assister.

Ordre du jour : Rentrée des anciennes cartes, et distribution des nouvelles.

Le secrétaire : A. RAGHEBOOM.

SAMEDI

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Samedi 18 décembre 1920, à 6 heures du soir, réunion de tous les ouvriers mécaniciens et carrossiers du Parc des T. M., syndiqués et non syndiqués, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

DIMANCHE

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Assemblée générale dimanche 19 décembre 1920, à 9 heures du matin, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour : Procès-verbaux des assemblées générales des 15 août et 18 septembre 1920. — Modification aux articles 5 et 7 des statuts. — Articles nouveaux (Inscription, caisse de chômage). — Compte-rendu du Congrès d'Orléans. — Caisse de chômage. — Renouvellement de la Commission.

Secrétaire : Th. DEVERNAY.

Les cartes, à jour de cotisations, seront exigées à l'entrée.

Aux ouvriers du gaz. — Dimanche 19 décembre, réunion pour les ouvriers des quatre usines au siège, rue de la Clef, 32, à 3 heures.

Il sera rendu compte des diverses délégations des décisions sérieuses devant être prises nous comptons sur la présence de tous.

LA COMMISSION.

Syndicat des terrassiers. — Dimanche 19 décembre, à 3 heures, réunion pour tous, rue des Sarrazins, 96.

Ordre du jour à discuter étant très important tous se feront un devoir d'être présents.

LE SECRETAIRE.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE

REUNION DE LA SECTION LILLOISE

Aujourd'hui à sept heures, en la salle des répétitions de la Coopérative l' « Union de Lille », 107 rue d'Arras, assemblée générale de la section Lilloise.

Ordre du jour : 1. Rapport au Congrès de Tours, secrétariat trésorie, contrôle, « Humanité », groupe socialiste au Parlement ; 2. Désignation des délégués au Congrès Fédéral.

Réunion de la C. A. à six heures très précis s.

Section de Saint-André

Assemblée générale jeudi 16 décembre 1920, à 7 heures du soir, au siège, 5, rue de Lille.

Ordre du jour : Lecture de procès-verbaux. — Causerie par le camarade Salengro, conseiller général. — Désignations des délégués au Congrès du 19 décembre 1920.

Les camarades des sections voisines muni de leur carte à jour sont priés d'assister à cette assemblée. Présence indispensable.

Le secrétaire : Louis BRODEL.

Soulagement immédiat

PLUS DE MAUX DE PIEDS !

Il est également inutile de souffrir d'engelures aux pieds ou aux mains.

Vous n'avez qu'à faire dissoudre une petite poignée de Saltrates Rodell dans une cuvette d'eau chaude et tremper les membres endoloris pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale en même temps que légèrement oxygénée. L'eau chaude saltratée fait disparaître comme par enchantement toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur, de brûlure et de démangeaison. De tels bains remettent et entretiennent les pieds en parfait état et sont en outre d'une efficacité surprenante contre les engelures, tant aux pieds qu'aux mains.

Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être facilement enlevés sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Les Saltrates Rodell se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies.

Guérison radicale.

Notre Service de Renseignements

ESPOIR ET TIENT BON. — 1. Vous rentrez dans la catégorie des petits locataires. — 2. Oui. — 3. Cinquante-six mois. — 4. Non, si vous n'avez pas reçu congé depuis plus de vingt jours et si vous n'avez pas accepté d'augmentation. — 5. Du jour de la signification que vous adresserez, par ministère d'huissier, à votre propriétaire.

TÉNEUR CHARLES, à ISBERGUES N° 102. — 1. Non. — 2. Mais il peut demander à son chef de corps sa mutation (requête à adresser par voie hiérarchique).

UNE ORPHELINE TRES EPROUVEE L. C. 200. — 1. Non. Si vous étiez convoquée, il vaudrait mieux vous présenter. Dans le cas contraire, voyez le juge de paix. — 2. Cet enfant devra être représenté au partage par son tuteur. Voyez le juge de paix pour provoquer la réunion du conseil de famille. — 3. Non, si comme nous le supposons, les époux sont autorisés à avoir un domicile séparé.

AU JOLI BOUC N° 69. — Certainement oui : le décès de votre créancière n'a pas eu pour effet d'éteindre votre dette : vous devrez régler à la succession le montant de votre facture.

UNE AMIE DE RAMERIE et BERTELIN N° 365. — Vous devez payer si vous n'avez pas été privée de la jouissance de cette parcelle pendant les années considérées. Même pour l